



Les CET Congés payés

Par SVERIGE

Bonjour,

En 2023 je travaillais à temps plein et avais acquis 25j de Congés Payés.
Au 01012024 je travaille à 40%.

Mon solde CET CPN est de 4j au 01012024

En Mars 2024, j'ai transféré 1j de CPN dans mon CET.
Mon compteur de CPN est passé à 24j et mon compteur de CET CPN à 4j+1j soit 5j

Jusque là tout est ok.
Juillet 2024, j'ai basculé 1j de CET CPN en Congés payé.

Mon compteur de CET CPN est passé à 5j -2,5j sous prétexte que je suis à 40 %

Pour moi il aurait du passer à 4j car il s'agissait d'un j acquis à temps plein.

Je pense que le système est incapable de différencier jours acquis à temps plein et à temps partiel.

merci de me donner votre analyse et que ce qui aurait du se passer sur le compteur de CET CPN

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous travaillez dans la fonction publique ? Sur combien de jour ?
Vous ne posez pas de congés ?

Par SVERIGE

Bonjour,

Non dans une banque.

On a 25j de Congés payés et ensuite les RTT.
Ma question concerne les Congés payés.
Je pose des congés, j'en ai posé en Juin et Juillet

Bien cordialement

Ps :Voici la dernière réponse de la RH

"De manière générale, en cas de transfert d'un jour de CPN dans le CET CPN, il n'y a pas de distinction s'il s'agit d'un CPN acquis pendant une période où le collaborateur travaille à temps complet ou à temps partiel. En effet, le principe d'acquisition et de consommation des jours épargnés dans le CET se fait sur la base d'un nombre d'heures.

Pour l'acquisition, le nombre de jours épargnés est transformé en nombres d'heures en fonction de l'horaire hebdomadaire travaillé du salarié à la date du mouvement.

Pour la consommation, le nombre d'heures consommé est récupéré à partir du temps contractuel du collaborateur"

Par MiaG

Bonjour,

La réponse de votre RH indique que le système convertit les jours de congés en heures, en fonction de votre temps de travail au moment du transfert. Ainsi, même si un jour a été acquis à temps plein, il sera reconsidéré selon votre temps partiel actuel lors de sa consommation. Cette uniformité pourrait expliquer la réduction observée.

Cordialement.

Par SVERIGE

Bonjour,

Oui en effet c'est ce que j'ai compris mais du coup je prends 60% d'un congés acquis à temps plein et ce n'est pas normal.

je pense que la RH applique un mauvais calcul et devrait ôter l'équivalent de 1j non ?

Qu'ne pensez vous ?

merci